

ARRONDISSEMENT
DE SARCELLES

COMMUNE DE MONTMORENCY

N° 1

OBJET :

Convention de partenariat avec
l'Association pour les arts à
Montmorency (Apam) pour
l'organisation de la manifestation «
Montmartre à Montmorency » 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES**

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 3 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 3 avril à 20 heures 30

Le nombre des Conseillers
Municipaux en exercice est de 35

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTMORENCY, légalement
convoqué le 28 mars 2024, s'est réuni à la Salle des Fêtes, 3, avenue Foch, sous la
présidence de M. THORY, Maire.

Présents :

M. BRIANCHON, Mme NOACHOVITCH, M. SAURAY, M. DAUX, Mme
DUHALDE, M. DALOYAU, Mme DAUBELCOUR, Mme BERRA, M.
GUIRAUDET, Mme QUIRET, M. GALLIMIDI (*jusqu'à 23h00*), Mme
CHARBONNIER, Mme ANGELO, M. ARNOULT, Mme HAGEGE-
RADUTA, Mme DARROUX, M. WISS, Mme BODILSEN, Mme BOEHM,
M. ESKENAZI, Mme CHENET, M. BOUTRON, M. DUCHÊNE.

Absents excusés :

Mme SOUMAT..... Procuration à M. SAURAY
M. GALLIMIDI (*à partir de 23h00*)..... Procuration à M. BRIANCHON
M. CUSMANO..... Procuration à Mme DAUBELCOUR
Mme GROSJEAN..... Procuration à M. ARNOULT
M. GELLER Procuration à M. DALOYAU
M. TAYBI Procuration à Mme ANGELO
Mme PHILIPPON
M. ZULI..... Procuration à M. ESKENAZI

Absents

M. AVEAUX
M. RAUMEL
Mme PEGARD-BAEHEL
Mme BONNET-CHAMBON

Secrétaire de séance :

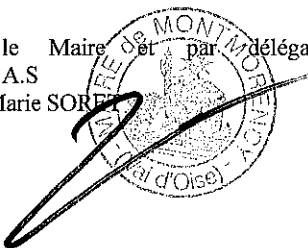
Michèle NOACHOVITCH

Transmise en S/Préfecture de Sarcelles
le : - 8 AVR. 2024

Publiée le : - 9 AVR. 2024

Certifiée exécutoire par le Maire,
Montmorency le : - 9 AVR. 2024

Pour le Maire et par délégation
Le D.G.A.S
Anne-Marie SORFET



« Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans
un délai de deux mois à compter de la date exécutoire. Il peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux
auprès de Ville, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :
- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »

COMMUNE DE MONTMORENCY
Direction de la communication et de l'événementiel
Service événementiel
CB

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2024

DELIBERATION N°1

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION POUR LES ARTS A MONTMORENCY (APAM) POUR L'ORGANISATION DE LA MANIFESTATION « MONTMARTRE A MONTMORENCY » 2024

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que la ville organise, en partenariat avec l'association pour les Arts à Montmorency, l'événement Montmartre à Montmorency les 28 et 29 juin 2024,

Considérant la nécessité de rédiger une convention de partenariat entre la ville et l'Apam, fixant les conditions d'organisation de l'événement,

Vu l'avis favorable de la commission des affaires culturelles et patrimoine en date du 13 mars 2024,

Vu la note de présentation et sur rapport de M. SAURAY,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal à l'unanimité,

APPROUVE la convention de partenariat entre la ville et l'Apam

APPROUVE sa signature par Monsieur le Maire

CLOS ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Michèle NOACHOVITCH
Secrétaire de séance



Maxime THORY
Maire de Montmorency